

**Agenda
2023**

FÉVRIER
12 : Cinéma

**FÉVRIER-
MARS**
Fête des
Jonquilles

AVRIL
Paëlla payante
du Club
du Vieux
Château

MAI
8 : Cérémonie
commémorative
du 8 Mai 1945

JUIN
Journée
découverte du
Club du Vieux
Château

JUILLET
14 : Cérémonie
suivie du pique-
nique communal
aux Planches
d'Hautecour



11 novembre
2022



LES BRÈVES

- En septembre, **une exposition de photographies** a eu lieu à la bibliothèque de Salornay. Elle portait sur le patrimoine des villages adhérents et Sigy-le-Châtel a apporté sa contribution. Les organisateurs étaient contents car cette exposition a rencontré un franc succès.
- Dans le même ordre d'idées, vous avez pu voir que de magnifiques **photos de Sigy** ont été installées dans la salle communale. Celles et ceux qui viennent pour la première fois sont tous surpris par la beauté des clichés ! L'artiste s'appelle Catherine Cruzet.



- Le conseil municipal a acheté une vitrine à placer au **cimetière** pour y installer un règlement intérieur (en préparation) et un plan de toutes les concessions pour les familles. Afin d'essayer de contacter les familles avant la Toussaint, la commission cimetière a apposé des petites étiquettes sur les tombes à nettoyer ou celles semblant en état d'abandon. Nous avons été contactés par quelques familles qui ont régularisé leur situation. Ensuite, nous allons pouvoir commencer les longues procédures de reprise de concession...

À titre d'information, il est important de savoir que l'exhumation d'un corps, pour une procédure de reprise d'une concession, a un coût d'environ 800 €. Celui-ci incombe à la municipalité, ce qui est loin d'être négligeable et, de ce fait, le conseil municipal devra sans doute revoir à la hausse le prix de vente de ses concessions.

- À compter du 1^{er} janvier 2023, la société **VEOLIA EAU** sera le nouveau délégataire du syndicat intercommunal des eaux de la Guye à la place de la SAUR. Elle se verra donc confier les missions d'assistance technique pour l'entretien du matériel de protection contre l'incendie et de recouvrement des redevances d'assainissement collectif de la commune. Suite à la dernière réunion du SIE de la Guye, **il est à prévoir une augmentation des tarifs de l'eau** due à des travaux de nettoyage et à l'augmentation des matières premières.

- Le conseil communautaire de juillet a décidé d'adopter le transfert de la compétence **assainissement des eaux usées** au titre de ses compétences obligatoires. Le conseil municipal du 02/09/22 a approuvé ce transfert.
- Le conseil communautaire d'octobre a décidé d'adopter la compétence **Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale** au titre de ses compétences obligatoires. Le conseil municipal du 09/12/22 a approuvé ce transfert.
- En ce qui concerne les **travaux de la toiture de l'église**, l'entreprise Philibert est intervenue. Mais en travaillant sur le toit, les ouvriers se sont aperçus du très mauvais état du clocheton et du clocher. Aussi, des demandes de subventions auprès de différents organismes, dont la Fondation du Patrimoine, ont été effectuées pour engager une deuxième tranche de travaux.
- L'entreprise Syre et Vert est intervenue début décembre pour une pose de bâche dans la montée du cimetière et les **plantations** auront lieu courant janvier.
- Projets de **travaux dans le bâtiment communal** : avec l'aide de l'Agence Technique Départementale, la commune a souhaité identifier les travaux prioritaires ainsi que leurs coûts dans le logement communal occupé par M. et Mme Janik. En effet, avec les nouvelles lois énergétiques, il s'avère que la commune ne pourra bientôt plus louer ce logement.
Le conseil municipal a décidé d'effectuer par tranches les travaux de rénovation partielle du logement. Dans un premier temps, la réfection de la toiture avec isolation et remplacement des huisseries seront entrepris. Une remise aux normes de l'électricité s'avère urgente et sera effectuée très prochainement.
- Le conseil municipal travaille actuellement sur le **projet de réaménagement de la Place du Pontot**. Suite à l'acquisition d'une parcelle de P. Dyon, nous envisageons la création de quelques places de stationnement pour faciliter le retournement du bus scolaire, et la végétalisation en espace paysager du reste de la parcelle.
- Dans le courant de l'année 2023, des travaux de **voirie** seront entrepris dans le hameau de Hautecour.

EN DIRECT DU SIRTOM
Les faits zéro déchet

Vous voulez connaître les consignes de tri à Sigy ? Vous n'avez pas de mémotri ? La mairie vous renseigne. Aujourd'hui, tous les emballages se trient. Et demain ? Nous avons un an pour organiser le tri à la source de nos biodéchets (jardin, alimentation). Le composteur ou le poulailler bois du Sirtom vous intéressent, manifestez-vous !

RAPPELS IMPORTANTS

PAS D'OBJETS EN PLASTIQUE
TELS QUE LES CINTRES, JOUETS EN PLASTIQUE... OU TOUT AUTRE OBJET !

PAS DE DÉCHETS IMBRIQUÉS
NE PAS IMBRIQUER LES DÉCHETS POUR GAGNER DE LA PLACE.
LES APLATIR LES SÉPARER

PAS DE MOUCHOIRS ET SERVIETTES EN PAPIER

SAC NOIR

Parmi les travaux du 2^e semestre 2022, l'élagage des ormes du cimetière.





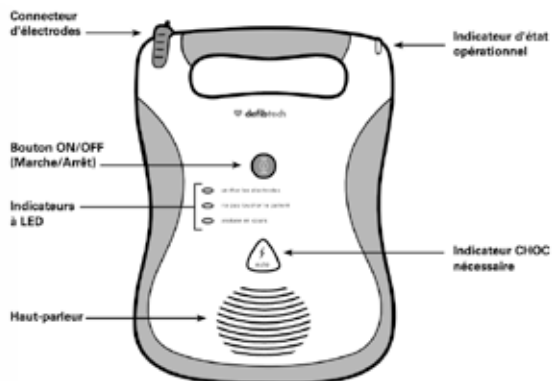
Un **Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)**

est disponible sous le préau du bâtiment communal dans la cour de la mairie. Une signalétique verte et blanche vous guide jusqu'à lui dans le village.

En cas d'arrêt cardiaque, ce dispositif médical délivre un choc électrique pour permettre au cœur de se remettre à battre efficacement. Associé à un massage cardiaque, cela peut augmenter significativement les chances de survie.

DÉFIBRILLATEUR (DAE) : POUR QUELLE URGENCE ?

En cas d'arrêt cardiaque probable : la victime est inconsciente (elle n'a pas de réaction au toucher ni à la voix) et elle ne respire plus ou très mal. Il faut alors agir au plus vite selon le protocole indiqué au verso.



Tout le monde peut tenter de sauver une vie

En France, toute personne (en capacité de suivre des instructions orales) peut utiliser un défibrillateur automatisé externe. Même non médecin, elle ne pourra pas être tenue pour responsable en cas d'échec de la réanimation.

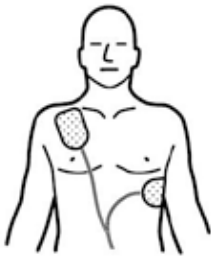
Urgence cardiaque = protéger, alerter, réanimer

- 1) Avant tout, placer la victime et soi-même en sécurité (hors escalier, hors passage...).
- 2) Prévenir les secours (15, 18 ou 112) et ne raccrocher qu'à leur demande.
- 3) Si l'on est seul témoin de l'urgence, allumer le DAE et suivre les instructions (cf. ci-dessous). Si l'on est plusieurs, quelqu'un fait un massage cardiaque pendant qu'un autre allume le DAE.



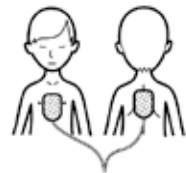
Comment utiliser le défibrillateur (DAE) ?

- 1) Sortir l'appareil du boîtier. Appuyer sur le bouton ON/OFF (cf. au recto) : une voix électronique indique les instructions à suivre. Se laisser guider...



- 2) Dénuder la poitrine de la victime et, si nécessaire, essuyer, raser ou couper les poils.

- 3) Ouvrir l'étui des électrodes situé au dos de l'appareil, ôter les adhésifs. Coller une électrode sous le sein gauche, l'autre sous la clavicule droite (cf. ci-contre). Pour un enfant de moins de 8 ans (ou moins de 25 kg), placer une électrode au milieu de la poitrine et une au milieu du dos.



- 4) L'appareil fait lui-même le diagnostic, aucun risque de se tromper ! Tout arrêt cardiaque ne nécessite pas un choc électrique.
- 5) Ne pas toucher la victime pendant que le DAE délivre le choc. L'appareil vérifie ensuite si le cœur est reparti et indique quoi faire.
- 6) En attendant l'arrivée des secours, si la respiration devient normale, arrêter tout geste de réanimation mais laisser tout en place. Si la victime demeure inconsciente, il peut être utile de l'installer en Position Latérale de Sécurité quand on sait s'y prendre.

« L'unique risque vital d'un défibrillateur pour une personne victime d'arrêt cardiaque est de ne pas oser s'en servir. »

ÉTAT-CIVIL

Au cours de ce semestre, nous avons pu observer quelques changements dans notre population.

Philippe et Michèle Cantin ont quitté Sigy pour une retraite bien méritée. Nous souhaitons une bonne adaptation dans leur nouveau village et une longue retraite à Philippe !

Marie Colin a laissé « son » village de Sigy pour rejoindre le Pays de Gex, où vivent ses enfants. C'est avec un grand regret qu'elle a dû nous quitter... Elle s'habitue aussi bien que possible dans son nouvel environnement, mais c'est toujours avec plaisir qu'elle parle de Sigy. Elle vous remercie tous de l'avoir accompagnée pour son départ.

Nous avons accueilli deux nouveaux habitants au hameau de Hautecour, à la place des Brown. Bienvenue à Jacques Houet et Christine Gest qui viennent de la région grenobloise !

**Le 2 décembre, nous avons eu la joie d'accueillir Naomie au foyer Coussinet-Sorlin.
Bienvenue à Naomie dans la communauté des Sigy Chatelloises.**

Nous allons terminer par une note triste, puisque Yvon Michel est décédé le 15 décembre. Il avait quitté sa maison de Corcelle depuis quelques mois et s'était installé à la Marpa de Cormatin, pour y passer l'hiver... Nous n'oublions pas qu'Yvon a été notre employé communal de 1978 à 1995. Nous présentons toutes nos condoléances à la famille.

Repas de Noël des Aînés de Sigy

Le repas communal de Noël a eu lieu le 10 décembre 2022. Suite à la fermeture du restaurant du Zoo, nous nous sommes réunis à l'hôtel du Commerce à Joncy. Nous restions 21 convives après la défection de 4 habitants, souffrants. Nous avons apprécié l'accueil et le bon repas partagé. L'omelette norvégienne, flambée sous nos yeux, a réjoui nos papilles. Cette année encore, merci à Dominique et à Mireille pour avoir organisé les cartes-menus et la décoration de table, très réussies. Les conversations allaient bon train ! Nous avons passé un bon moment de convivialité et en partant, chacun s'est écrié : « À l'an prochain ! »

